



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux publics
et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Produits laitiers	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0125-18SK09/A	Date 2018-02-08
Client Reference No. - N° de référence du client W0125-18-SK09	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$KIN-615-7450
File No. - N° de dossier KIN-7-48226 (615)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-02-26	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Denbeigh, Andrew	Buyer Id - Id de l'acheteur kin615
Telephone No. - N° de téléphone (613)484-1586 ()	FAX No. - N° de FAX (613)545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE SUPPLY CUSTOMER SUPPORT FLIGHT STN FORCES P.O.BOX 1000 ASTRA Ontario K0K3W0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
2.5 TAILLE DE L'ARTICLE	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	11
A. OFFRE À COMMANDES.....	11
6.1 OFFRE.....	11
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	11
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	12
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	13
6.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	13
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
6.12 LOIS APPLICABLES	14
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
6.1 BESOIN.....	15
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
6.3 DURÉE DU CONTRAT	15
6.4 PAIEMENT	15
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
6.6 ASSURANCES.....	16
6.7 INSPECTION ET ACCEPTATION	16
6.8 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	17
ANNEXE « A »	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18-SK09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-7-48226

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin615
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

BESOIN	18
ANNEXE « B »	20
BASE DE PAIEMENT	20
ANNEXE « C »	22
EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS POUR L'OFFRE À COMMANDES.....	22
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	23
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	23

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les Exigences en matière de rapports pour l'offre à commandes, et les instruments de paiement électronique.

1.2 Sommaire

La présente demande d'offres à commandes (DOC) vise à établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture sur demande de produits laitiers au ministère de la Défense nationale (MDN) à la Base des Forces canadiennes (BFC) Trenton et à la Station des Forces canadiennes (SFC) Alert. Les articles prévus pour la SFC Alert doivent être livrés à la BFC Trenton, Trenton (Ontario), pour un transport subséquent par le MDN à la SFC Alert.

L'État prévoit attribuer une offre à commandes individuelle et régionale pour ce besoin.

La période de l'offre à commandes s'étend du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019.

Ce marché est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Le besoin est limité aux produits et(ou) aux services canadiens.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18-SK09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-7-48226

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin615
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Taille de l'article

Si une taille de l'article n'est plus disponible dans l'industrie, l'offrant doit en informer l'autorité contractante au plus tard sept jours avant la date de clôture. Tout changement à la taille de l'article d'un produit sera effectué par l'autorité contractante au moyen d'une modification au document de demande de soumission.

a) Changements à la taille de l'article proposés par les offrants

Lorsqu'un changement à la taille de l'article est proposé :

- i) le changement proposé à la taille de l'article est nécessaire parce que la taille de l'article initiale n'est pas offerte dans l'industrie;
- ii) la taille de l'article proposée est celle, offerte dans l'industrie, qui se rapproche le plus de celle indiquée dans la DOC et reflète la prochaine taille au-dessus ou en dessous de la taille initiale indiquée;
- iii) la différence entre la taille de l'article proposée et la taille de l'article spécifiée dans la DOC est inférieure à 15 %.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par le service Connexion postal ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre financière (une (1) copie papier)

Section II: attestations (une (1) copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.1.1 Critères financiers obligatoires

Toute offre qui ne respecte pas les exigences obligatoires suivantes sera jugée non recevable et ne sera plus prise en considération :

- a) Les offres doivent être présentées conformément à l'annexe B, Base de paiement. Les offres ne doivent contenir aucun changement aux sections préimprimés ou préremplies de l'Annexe B, autres que l'ajout des codes d'article, des prix unitaires ou les pourcentages de rabais de l'entrepreneur. Le prix doit être indiqué pour tous les articles, à l'exception de l'article 26, pour lequel un pourcentage de rabais doit être fourni.
- b) Les offres ne doivent contenir aucune condition ou qualification.
- c) La tarification doit être ferme en monnaie canadienne, en excluant les taxes applicables, et ne doit pas être indexée ou liée à un facteur d'indexation.

4.1.1.2 Critères d'évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Le prix évalué sera calculé comme suit :

Le prix calculé pour chaque article, à l'exception de l'article 26, sera établie en multipliant la valeur totale de l'utilisation estimative par le prix unitaire correspondant de l'offrant. Pour l'article 26, le prix calculé sera établi en appliquant le pourcentage de rabais à l'utilisation prévue la valeur de l'utilisation estimative et en soustrayant le rabais de la valeur d'utilisation estimative. Le prix évalué d'une offre correspond à la somme du prix calculé de tous les articles.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18-SK09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-7-48226

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin615
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18-SK09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-7-48226

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin615
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux produits canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[Annexe 3.6](#) (9), Exemple 2 du *Guide des approvisionnements*.

5.2.3.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27) Définition du contenu canadien

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 2018-03-01 au 2019-02-28.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18-SK09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-7-48226

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin615
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Andrew Denbeigh
Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 86 Clarence Street
Kingston, ON K7L 1X3

Téléphone : 613-484-1586
Télécopieur : 613-545-8067
Courriel : andrew.denbeigh@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant *[Note aux offrants : Veuillez remplir les renseignements requis.]*

Nom : _____
Titre : _____

Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Numéro d'entreprise - approvisionnement: _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : le Ministère de la Défense nationale – BFC Trenton/SFC Alert.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.8 Procédures pour les commandes

L'offrant doit accuser réception de chaque commande au plus tard le jour ouvrable suivant la réception de la commande subséquente.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 50 000,00\$ (taxes applicables incluses).

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18-SK09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-7-48226

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin615
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____. *[Note aux offrants : Le Canada insérera de l'information au moment de l'émission de l'Offre à commandes.]*

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

7.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.11.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [M3060C](#) (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario *[Note aux offrants : Le Canada insérera le nom de la province ou du territoire comme précisé par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu.]* et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1.1 L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Ce marché est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit. *[Note aux offrants : Cette clause sera insérée si le paiement par cartes de crédit est accepté par l'offrant. Sinon, elle sera retirée.]*

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

La période du contrat commence à la date du contrat et se termine deux mois plus tard, inclusivement.

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.3.2.1 Instructions d'expédition – rendu droits acquittés

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) établissement du ministère de la Défense nationale, Base des Forces canadiennes de Trenton.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu d'une commande subséquente à l'offre à commandes, l'entrepreneur sera payé selon le prix ferme indiqué dans la commande subséquente, calculé conformément à l'annexe B, Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables en sus.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18-SK09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-7-48226

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin615
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4.4 Clauses du *Guide des CCUA*

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international).

[Remarque à l'intention des offrants : Le Canada insérera ou supprimera le texte, conformément à l'offre (annexe D), au moment de l'attribution]

6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre des factures conformément à la section appelée « Soumission de factures » des conditions générales. Aucune facture ne doit être soumise avant que l'ensemble des travaux identifiés dans la facture soient terminés.

Les factures doivent être soumises selon le formulaire de facturation de l'offrant et doivent au moins inclure :

- (a) le numéro de la commande;
- (b) le montant facturé (sans la TVH);
- (c) le montant de la TVH;
- (d) la date;
- (e) le nom du chargé de projet;
- (f) la destination de la livraison;
- (g) la quantité et les descriptions (n° de l'article);
- (h) le numéro de l'Offre à commandes comme indiqué à la page 1 de cette Offre à commandes.

La version originale et une (1) copie doivent être transférées à l'adresse indiquée à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

6.7 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18-SK09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-7-48226

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin615
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.8 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du *Guide des CCUA* B6802C (2007-11-30), Biens de l'État

Clause du *Guide des CCUA* B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

Clause du *Guide des CCUA* D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement

Clause du *Guide des CCUA* D3004C (2007-11-30), Genre de transport

ANNEXE « A »

BESOIN

POINTS DE LIVRAISON :

Services alimentaires de la 8e Escadre, 75, rue Yukon, Astra (Ontario) K0K 3W0
Mess des officiers de la 8e Escadre, 182, rue Yukon, Astra (Ontario) K0K 3W0
SFC Alert, 30 Est, prom. North Star, Astra (Ontario) K0K 3W0

COMMANDES SUBSÉQUENTES: Aucune commande minimale ne s'applique à cette offre à commandes.

DÉLAI DE LIVRAISON MAXIMAL: Les livraisons doivent se faire du lundi au samedi, entre 7 h 30 et 15 h seulement. Toutes les commandes doivent être confirmées dans les quatre (4) heures suivant la commande subséquente et être livrées dans un délai de vingt-quatre (24) heures.

COMMANDES EN SOUFFRANCE: Aucunes commandes en souffrance ne sont pas acceptées sans arrangements préalables avec le ou les utilisateurs identifiés.

BORDEREAUX DE LIVRAISON : Le fournisseur doit remettre les bordereaux de livraison et émettre des notes de crédit pour tenir compte des écarts à chaque livraison.

PRODUITS : À l'émission de l'offre à commandes, le fournisseur doit donner les numéros des articles et les codes de produits de tous les articles répertoriés dans l'offre à commandes à l'intention du ou des utilisateurs identifiés.

DURÉE DE CONSERVATION : Tous les produits doivent être de production récente. Ils doivent présenter, bien en évidence, la date de production. La durée de conservation ou la date de péremption doivent être clairement indiquées et bien en évidence, et toute condition influant sur la durée de conservation des produits doit être expressément communiquée au moment de la passation de la commande.

FORMAT DES ARTICLES/ REMPLACEMENTS : Le fournisseur doit fournir les articles dans les formats indiqués à l'annexe B. Aucun écart de ce format ne sera accepté à moins que le format spécifié ne soit plus disponible dans l'industrie. Le fournisseur doit informer les utilisateurs identifiés et TPSGC du format de remplacement et obtenir leur accord écrit.

NORMES: Tous les produits alimentaires doivent être conformes aux dispositions pertinentes de la dernière édition des lois et règlements suivants :

- a. Loi et le Règlement sur les aliments et drogues ;
- b. Loi sur les produits agricoles du Canada ; et
- c. Normes de qualité des aliments (NQA) suivantes :

- (1) SQA-18 Lait et produits laitiers, et
- (2) SQA-26 Beurre et Margarine.
- (3) SQA-29 Crème glacée et sorbet laitier
- (4) SQA-19 Fromage

Les produits doivent provenir d'un établissement qui réponde aux critères HACCP.

HYGIÈNE – VÉHICULES DE LIVRAISON : Tous les véhicules de livraison doivent être conformes aux normes de l'édition en vigueur du Code canadien d'hygiène ou les dépasser.

SPÉCIFICATIONS : À moins d'indication contraire dans le document d'achat, les fournisseurs sont tenus de se conformer à la norme énoncée dans la description détaillée des articles. Les articles de second choix (seconde catégorie) ne sont pas acceptés.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18-SK09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-7-48226

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin615
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PRODUITS LAITIERS : Les sacs de polyéthylène doivent être exempts de contamination. Tous les produits de crème glacée doivent arriver à destination surgelés.

INSPECTION FINALE ET ACCEPTATION DU PRODUIT : Il incombe aux utilisateurs identifiés ou à leur remplaçant autorisé de procéder à l'inspection et à l'acceptation des marchandises à la destination de livraison. Tous les produits livrés doivent être exempts de signes de dégradation, de salissures ou de dégâts causés par des rongeurs ou des insectes.

REJETS: Les utilisateurs identifiés ou leur remplaçant autorisé auront le droit de rejeter un produit à la livraison et tout produit inacceptable sera immédiatement retiré par le fournisseur. Les articles rejetés découverts après la livraison doivent être ramassés et remplacés dans les quarante-huit (48) heures suivantes.

RESPONSABILITE DES PRODUITS DEFECTUEUX : Si produits cassés ou endommagés sont reçus d'un fournisseur, leur réexpédition à la Couronne sera à la charge du fournisseur. S'il est déterminé suivant l'acceptation et pendant l'utilisation que le produit ne répond pas à la description d'achat, norme ou spécification visée l'entrepreneur sera tenu d'accepter le retour de l'entrepreneur sera tenu d'accepter le retour de l'équilibre des produits défectueux à ses propres frais et sera tenu de rembourser un pourcentage du prix des produits utilisés, en fonction de l'étendue du défaut. En outre, le recours prévu à TPSGC conditions générales de la Couronne.

EMBALLAGE: Les articles doivent être fournis dans les formats indiqués, doivent indiquer le poids du conditionnement, être livrés au destinataire en bon état et ne présenter aucun signe de détérioration. Chaque contenant doit être conditionné de manière que soient clairement indiqués sur une surface visible la qualité, le format, la date de péremption, la variété, la couleur et le poids du produit contenu. Tout écart du format ou des marques spécifiés dans l'offre à commandes sera pris en compte ou accepté lorsque les utilisateurs identifiés en auront pris connaissance et discuté pour une seule livraison.

FRAIS DE DÉPÔT DES CAISSES DE LAIT ET DES PALETTES : Des frais dépôt des caisses de lait et des palettes seront acceptés par le destinataire. Pour être crédité des frais de dépôt, chaque destinataire sera responsable de veiller à ce que les caisses et les palettes soient rangées en toute sécurité et qu'elles soient retournées régulièrement au fournisseur.

CODES D'ARTICLE : Si les codes d'articles ne sont pas indiqués par le fournisseur dans sa proposition, ce dernier doit soumettre les codes d'article à l'utilisateur désigné dans le 24 heures suivant l'attribution de l'offre à commandes.

RAJUSTEMENTS DES PRIX DU LAIT : Les prix indiqués dans l'offre à commandes peuvent faire l'objet d'un rajustement pour tenir compte des prix de gros réels minimums du lait établis par le conseil provincial de marketing du lait. L'entrepreneur doit fournir au responsable de l'offre à commandes un exemplaire de l'avis de rajustement du prix du conseil provincial de marketing du lait.

L'offre à commandes sera modifiée pour tenir compte du prix réel du rajustement, et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification de l'offre à commandes effectuée par le responsable de l'offre à commandes. L'entrepreneur ne doit pas facturer des produits à des prix différents de ceux précisés dans l'offre à commandes.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Tous les prix sont des prix unitaires fermes en dollars canadiens, taxes d'accise et droits de douane canadiens compris, rendu droits acquittés aux points de destination, y compris tous frais de livraison, de déchargement et de déplacement compris. Toutes les taxes applicables doivent être en sus et être indiquées séparément sur les factures, s'il y a lieu.

Période d'établissement des prix

La période visée par l'offre à commandes est du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019.

Utilisation prévue

Les renseignements relatifs à l'utilisation prévue ne sont fournis qu'à titre d'outil d'évaluation; ils ne représentent que l'estimation la plus exacte possible et ne reflètent aucunement l'utilisation réelle escomptée ou un quelconque engagement de l'État. Les quantités indiquées aux présentes renvoient à l'utilisation prévue pour une année (la « période de prix ») et ne sont qu'une estimation de bonne foi du besoin à combler. L'offre à commandes se limitera aux biens réellement commandés.

Codes d'article

Le Canada demande que les offrants indiquent les codes de leurs articles dans leurs offres.

[Note à l'intention des offrants : Le texte ci-dessus et les utilisations estimatives seront retirés des offres à commandes subséquentes.]

Base d'établissement des prix

Annexe B - Lait et produits laitiers pour la BFC Trenton/SFC Alert							
Article	Code d'article	Description	Format	Taille de l'article	Unité de mesure	Prix unitaire	Utilisation prévue
1		LAIT, BLANC, 2 %, 20 L	1	20 L	Unité	_____ \$/ unité	1 750
2		LAIT, BLANC, 2 %, 1 L	1	1 L	Unité	_____ \$/ unité	6 900
3		LAIT, BLANC, 2 %, 237 mL	1	237 mL	Unité	_____ \$/ unité	30 000
4		LAIT, CHOCOLAT, 1 %, 20 L	1	20 L	Unité	_____ \$/ unité	1 700
5		LAIT, CHOCOLAT, 1 %, 1 L	1	1 L	Unité	_____ \$/ unité	4 000
6		LAIT, CHOCOLAT, 1 %, 237 mL	1	237 mL	Unité	_____ \$/ unité	20 000
7		LAIT, ÉCRÉMÉ, 1 L	1	1 L	Unité	_____ \$/ unité	3 000
8		LAIT, ÉCRÉMÉ, 20 L	1	20 L	Unité	_____ \$/ unité	1 275
9		CRÈME SURE	1	500 mL	Unité	_____ \$/ unité	2 000
10		FROMAGE, COTTAGE, 2 %	1	500 g	Unité	_____ \$/ unité	3 100

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18-SK09

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
KIN-7-48226

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin615
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

11		CRÈME, LAIT, 2 %, GODETS	1	160 mL	Unité	_____ \$/ unité	36
12		CRÈME, 10 % M.G., PORTIONS INDIVIDUELLES	1	160 mL	Unité	_____ \$/ unité	100
13		CRÈME, 18 % M.G., PORTIONS INDIVIDUELLES	1	160 mL	Unité	_____ \$/ unité	1 000
14		CRÈME, 10 % M.G., 1 l	1	1 L	Unité	_____ \$/ unité	2 500
15		CRÈME, 18 % M.G., 1 l	1	1 L	Unité	_____ \$/ unité	4 050
16		CRÈME, 35 % M.G., 1 l	1	1 L	Unité	_____ \$/ unité	650
17		CRÈME, 18 % M.G., 10 l	1	10 L	Unité	_____ \$/ unité	140
18		YOGOURT, ASSORTIMENT DE PARFUMS, 2 % OU MOINS, PORTIONS INDIVIDUELLES	1	150 g	Unité	_____ \$/ unité	1 000
19		YOGOURT, NATURE	1	750 g	Unité	_____ \$/ unité	300
20		LAIT, BLANC, 2 %, SANS LACTOSE	1	1 L	Unité	_____ \$/ unité	470
21		BEURRE, SALÉ	50	454 g	Emballage	_____ \$/emballage	170
22		BEURRE, FOUETTÉ, PORTIONS INDIVIDUELLES	300	4,5 g	Emballage	_____ \$/emballage	400
23		CRÈME GLACÉE, VANILLE ET PARFUMS ASSORTIS	1	11,4 L	Unité	_____ \$/ unité	112
24		CRÈME GLACÉE, PARFUMS ASSORTIS	24	100 mL	Emballage	_____ \$/emballage	1 200
25		CRÈME GLACÉE, SORBET, PARFUMS ASSORTIS	1	11,4 L	Unité	_____ \$/ unité	26

Article	Description	Utilisation prévue	Pourcentage d'escompte
26	<p>Produit disponible autre que ceux qui sont énumérés à l'annexe B, à un prix conforme à ses catalogues généraux, saisonniers et annexes et/ou au prix courant publié moins le pourcentage d'escompte.</p> <p>En plus des prix inscrits à l'annexe B, l'entrepreneur peut offrir des rabais spéciaux tels que des ventes de fin d'année, des surplus de production, des ventes spéciales et des promotions, etc., tant que le coût est inférieur aux prix indiqués à l'annexe B.</p>	25 000 \$	_____ %

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18-SK09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-7-48226

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin615
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS POUR L'OFFRE À COMMANDES

Offre Permanente	# d'offre permanente	Date de commencement de l'offre permanente	Date de la fin de l'offre permanente			
Valeur totale (\$) de l'offre permanente	(\$)Valeur Totale pour la periode rapportée	Date de commencement de la periode rapportée	Date de la fin de la periode rapportée			
Ministere demandant	# de commande	Description du travail	Quantité	Date de commande	Date de livraison	Valeur de la commande sans taxe

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-18SK09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-18-SK09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-7-48226

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin615
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international)